

Objet : Estimations chiffrées issues de la « Suite Enquête Adhérents CoSMoS : Coronavirus et impact sur les employeurs et entreprises du sport »

→ Cette enquête a été lancée auprès des adhérents du CoSMoS depuis le 7 avril 2020. Les chiffres présentés sont actualisés au 15 avril 2020 – 9h00.

Nb : les chiffres présentés en rouge sont issus de la synthèse « V1 » du questionnaire en date du 17 mars 2020, sur un échantillon similaire

Caractéristiques des structures répondantes :

1147 (1013) structures ont répondu, dont :

- Moins de 7 salariés ETP : 76,7% - **83,8%**
- Entre 7 et 20 salariés ETP : 17% - **11%**
- Entre 21 et 49 salariés ETP : 5% - **3,4%**
- Plus de 50 salariés ETP : 1,4% - **0,6%**

- Clubs associatifs, Ligues et organes déconcentrés : 79,1% - **78,5%**

Synthèse des résultats obtenus :

- Moyenne des pertes cumulées de CA/budgets des structures : **71M€**
- Pertes de CA/budget estimées entre 10% et 30% : **50,3%** des structures – **45% des structures**
- Structures totalement fermées : **84,4%** des structures
- Recours à l'activité partielle : **73,4%** des structures – **44% des structures**
- Structures ayant placé 100% de leurs salariés en activité partielle : **54,6%** des structures

Mesures plébiscitées :

- Une demande de report de paiement des charges sociales et/ou fiscales : **74,7%** des structures
- L'aide de 1500 euros versée dans le cadre du Fonds de solidarité pour les TPE ayant fait l'objet d'une fermeture administrative et ayant subi une perte de 70% de chiffre d'affaire : **33,2%** des structures

1 - Compte tenu de la prolongation du confinement, quelle est votre estimation actualisée de l'impact économique de la crise sanitaire sur votre structure, en termes de perte de CA et/ou de budget envisagée en % du CA/budget total ?

- Moins de 10% : 28%
- Entre 10% et 19% : 31,5%
- Entre 20% et 29% : 18,8%
- Entre 30% et 39% : 8,7%
- Entre 40% et 49% : 3%
- Plus de 50% : 10%



2 - Compte tenu de la prolongation du confinement, quelle est votre estimation actualisée de l'impact économique de la crise sanitaire sur votre structure, en termes de perte de CA et/ou de budget envisagée en données chiffrées brutes ?

Moins de 10 k€ : 38,2%
De 10 k€ à 20 k€ : 21,6%
De 20 k€ à 30 k€ : 9,9%
De 30 k€ à 40 k€ : 6,3%
De 40 k€ à 50 k€ : 4,7%
De 50 k€ à 100 k€ : 9,3%
De 100 k€ à 200 k€ : 5%
De 200 k€ à 500 k€ : 3,7%
De 500 k€ à 1 M € : 0,4%
Plus de 1M € : 1%

3 - Compte tenu de l'évolution de la situation et notamment de l'état de confinement, avez-vous été contraint de fermer totalement votre structure ?

Oui : 84,4%
Non : 15,6%

4 - Avez-vous recours à l'activité partielle pour vos salariés ?

Oui : 73,4%
Non : 26,6%

5 - Quel est le pourcentage de salariés placés en activité partielle au sein de votre structure ?

Entre 1% et 25% : 19,3%
Entre 25% et 50% : 4,2%
Entre 50% et 75% : 6%
Entre 75% et 99% : 15,9%
100% : 54,6%

6 - Quelle est la forme de la baisse d'activité que vous rencontrez et qui justifie un motif de recours à l'activité partielle au sein de votre structure ?

Une réduction du temps de travail : 9%
Fermeture partielle de l'établissement : 11%
Fermeture totale de l'établissement : 80%



7 - Avez-vous des difficultés d'accès aux services de la Direccte dans la mise en place du dispositif d'activité partielle ?

Oui : 36,5%

Non : 63,5%

8 - Si oui, quelles sont ces difficultés ?

Impossibilité et/ou délai d'obtention des codes d'accès : 63%

Impossibilité d'accéder au site : 19%

Impossible de joindre les services d'assistance : 41,4%

Bug technique : 22,7%

9 - Si oui, dans quelle région ?

Auvergne-Rhône-Alpes : 11,7%

Bourgogne-Franche-Comté : 3%

Bretagne : 7,5%

Centre-Val de Loire : 6,5%

Corse : 1%

Grand Est : 5,6%

Hauts-de-France : 6%

Ile-de-France : 13,5%

Normandie : 6,9%

Nouvelle-Aquitaine : 13,9%

Occitanie : 7,5%

Pays de la Loire : 8,3%

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 8,7%

France d'Outre-mer : 2%

10 - En cas de traitement de votre demande de prise en charge au titre de l'activité partielle, quelle a été la réponse obtenue de la part de la Direccte ?

Acceptation : 93,4%

Acceptation partielle : 5%

Refus : 1,6%



11 - Parmi les dispositifs d'aides économiques mis en place à date, lesquels avez-vous éventuellement sollicités ?

- Un recours à un prêt bancaire garanti par l'Etat : 19,8%
- Une demande de rééchelonnement des crédits bancaires via un soutien de l'Etat et de la Banque de France : 14,4%
- Une demande d'aide auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI France) pour garantir des lignes de trésorerie bancaire : 7,5%
- Un recours au Médiateur des entreprises pour les éventuels conflits avec des clients et/ou fournisseurs : 0,8%
- L'aide de 1500 euros versée dans le cadre du Fonds de solidarité pour les TPE ayant fait l'objet d'une fermeture administrative et ayant subi une perte de 70% de chiffre d'affaire : 33,2%
- Une demande de report de paiement des charges sociales et/ou fiscales : 74,7%

12 - Si vous avez sollicité un prêt bancaire garanti par l'Etat, quel est le montant de votre demande ?

- 10 k€ : 18%
- 20 k€ : 12,4%
- 30 k€ : 4,5%
- 40 k€ : 6,7%
- 50 k€ : 14,6%
- 75 k€ : 9%
- 100 k€ : 9%
- 150 k€ : 3,4%
- 200 k€ : 10,1%
- 300 k€ : 6,7%
- 400 k€ : 1,1%
- 500 k€ : /
- 750 k€ : /
- 1 M€ ou plus : 4,5%

13 - Avez-vous sollicité un autre dispositif de prêt auprès de votre établissement bancaire habituel ?

- Oui : 3,4%
- Non : 96,6%



14 - Si oui, quel est le montant de votre demande ?

10 k€ : 27,3%
20 k€ : 15,2%
30 k€ : 9,1%
40 k€ : 3%
50 k€ : 9,1%
75 k€ : 3%
100 k€ : 21,2%
150 k€ : 3%
200 k€ : 6,1%
300 k€ : /
400 k€ : /
500 k€ : /
750 k€ : /
1 M€ ou plus : 3%

